

DÉVELOPPER UNE CULTURE DE LA COOPÉRATION PAR L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DE L'HISTOIRE



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

MODULES DE FORMATION POUR ENSEIGNANTS

« L'histoire peut favoriser la compréhension, la tolérance et la confiance entre les individus et entre les peuples d'Europe. Elle peut aussi devenir une force de division, de violence et d'intolérance. Par conséquent, l'enseignement de l'histoire peut être un instrument pour soutenir la paix et la réconciliation dans les zones de conflit et de post conflit ainsi que la tolérance et la compréhension pour faire face à des phénomènes tels que les migrations, l'immigration et l'évolution démographique ». [Recommandation 1880 \(2009\) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur l'enseignement de l'histoire dans les zones de conflit et de post conflit.](#)

PUBLICATION ÉLECTRONIQUE

■ La publication intitulée *Développer une culture de la coopération par l'enseignement et l'apprentissage de l'histoire* est une publication électronique interactive qui renvoie à des sources externes. Elle est destinée à servir à la formation des enseignants et est adaptée à tous les modes de formation : initiale, parallèle, en cours d'emploi et de remise à niveau. Elle est conçue pour faciliter l'autoapprentissage, mais peut aussi être utilisée par des groupes d'élèves-enseignants étudiant ensemble. Des tuteurs et des mentors de stagiaires devraient en principe participer au suivi des progrès de leurs étudiants, connaître le contenu des matériels et proposer d'autres travaux.

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE L'EUROPE À CHYPRE : PROJET RELATIF À L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE 2012-2016

■ *Développer une culture de la coopération par l'enseignement et l'apprentissage de l'histoire* est le résultat du projet bilatéral d'enseignement de l'histoire du Conseil de l'Europe (CdE) à Chypre. L'Association pour le dialogue et la recherche historiques (AHDR), organisation non gouvernementale sans égale qui rassemble des professeurs d'histoire de toutes les communautés venant de part et d'autre de la ligne de démarcation, a été le principal partenaire de l'Organisation.

■ Sur toute la période, le programme a été le suivant :

- ▶ **Phase 1** : 2004-2010: établissement de la base de la coopération et de la réconciliation par des séminaires de formation d'enseignants. Les matériels d'enseignement et d'apprentissage ci après ont été produits compte tenu des besoins des enseignants chypriotes:
 - [La multiperspectivité dans l'enseignement et l'apprentissage de l'histoire](#), Nicosie, 2004 ;
 - L'utilisation des sources dans l'enseignement et l'apprentissage de l'histoire ([Volumes 1 et 2](#)), Nicosie, 2005 ;
 - [Un regard sur notre passé](#), Strasbourg 2011.
- ▶ **Phase 2** : 2011-2012: diffusion des matériels d'enseignement et d'apprentissage et des idées et des notions qui les sous tendent. Il en est résulté une coopération active à Chypre et la participation d'éducateurs et d'élèves de toutes les communautés.
- ▶ **Phase 3** : 2012-2016: poursuite du programme de formation avec coopération et échanges internationaux entre éducateurs chypriotes et homologues européens. Elaboration de modules de formation d'enseignants publiées sous le titre : *Développer une culture de la coopération par l'enseignement et l'apprentissage de l'histoire*.

CADRE ET BUTS DU PROJET

■ La publication électronique *Développer une culture de la coopération par l'enseignement et l'apprentissage de l'histoire* est le fruit d'une série de séminaires organisés à Chypre sous les auspices du Conseil de l'Europe avec la participation active de l'Association pour le dialogue et la recherche historiques. Les domaines clés du développement professionnel des enseignants sont représentés par sept modules de formation. Chaque module comprend une partie théorique (« étude des idées ») et une partie pratique (« application des idées »). La deuxième partie comprend des plans de cours et des suggestions de séquences d'enseignement. Cet outil est lié aux exigences de la réforme pédagogique en cours à Chypre, mais s'inscrit aussi dans une perspective plus large avec une série d'approches qui pourraient être utiles aux enseignants d'histoire d'autres Etats membres du Conseil de l'Europe.

■ Les buts du projet sont les suivants :

- ▶ sensibiliser à l'enseignement et à l'apprentissage de l'histoire dans toute sa complexité dans le contexte de la diversité culturelle et de la mondialisation, sur la base de la multiperspectivité, en vue de dépasser les stéréotypes et les préjugés et de renforcer les processus de réconciliation comme l'indique la [Recommandation \(2011\)⁶ relative au dialogue interculturel et à l'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire](#), adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en 2011 ;
- ▶ aider les jeunes Chypriotes à acquérir, par l'intermédiaire de l'enseignement et de l'apprentissage de l'histoire, les compétences et les attitudes leur permettant de vivre dans un esprit de coopération. Parmi ces compétences et attitudes figurent l'ouverture d'esprit, l'empathie, l'intelligence émotionnelle, le respect mutuel, l'écoute active et l'art de s'exprimer.

TENEUR DE LA PUBLICATION ÉLECTRONIQUE

■ Sont brièvement étudiées les notions de culture et de coopération. Suivent sept modules de formation individuels portant chacun sur un aspect essentiel du développement d'une culture de la coopération :

- ▶ **1** par différenciation faut-il entendre différence ?
- ▶ **2** le développement de l'empathie en tant que compétence initiale
- ▶ **3** genre et inclusivité
- ▶ **4** faire éclater les stéréotypes
- ▶ **5** vivre ensemble dans la société
- ▶ **6** la littérature, l'art et le cinéma au service de la compréhension de l'histoire
- ▶ **7** l'enseignement de l'histoire à l'ère du numérique

■ Parce que la publication est avant tout destinée à l'autoformation, le lecteur est invité, à certains stades, à interrompre sa lecture et à s'arrêter pour se pencher sur certaines questions. Dans la première partie de chaque module de formation, ces questions font l'objet d'un encadré intitulé « Points à examiner » ; dans la deuxième partie, l'intitulé est « Travailler avec les étudiants ».

■ Le texte est varié : descriptions, citations, transcriptions d'entretiens, tableaux, diagrammes, photographies et autres visuels, cases « questions », plans de cours et fiches.

■ Les fiches et les autres matériels sont disponibles sur des feuilles séparées pour que les enseignants puissent les imprimer et les utiliser en cours.

UNE CULTURE DE LA COOPÉRATION ET LA COOPÉRATION DES CULTURES

■ L'enseignement de l'histoire peut jouer un rôle important dans les processus de réconciliation, de développement de la confiance et d'apprentissage ou de nouvel apprentissage du vivre ensemble. L'une des façons d'y parvenir est d'aider les jeunes à recenser ce que les différentes communautés ont mis au point ou ce qu'elles partagent. L'enseignement de l'histoire qui vise à favoriser la coopération et l'unité devrait reconnaître le caractère complexe des tentatives de compréhension du passé, éviter de décrire « l'autre » comme un ennemi réel ou potentiel et dénoncer les préjugés et les stéréotypes. Il est essentiel de comprendre ce que sont la différence et la diversité culturelles et la manière dont les cultures se sont influencées réciproquement, se sont interpénétrées et ont divergé au fil du temps. La capacité de nouer un dialogue entre les cultures est importante pour placer les événements et les questions dans une perspective plurielle. Tels sont certains des principes à la base de cette publication électronique.

■ *La Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale de l'UNESCO* (1966) dispose que « la coopération culturelle est un droit et un devoir pour tous les peuples et toutes les nations, qui doivent partager leur savoir et leurs connaissances ».

■ Lors du 3^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe (2005), le dialogue interculturel (y compris sa dimension religieuse) a été considéré comme un moyen de promouvoir la prise de conscience, la compréhension, la réconciliation et la tolérance, de prévenir les conflits et d'assurer l'intégration et la cohésion de la société. Cette disposition a été précisée dans la *Déclaration de Faro sur la stratégie du Conseil de l'Europe pour le développement du dialogue interculturel*.

■ Les idées et stratégies développées dans la publication électronique ont un lien direct avec le projet intergouvernemental en cours du Conseil de l'Europe intitulé *L'éducation à la diversité et à la démocratie : enseigner l'histoire dans l'Europe contemporaine*.

La publication électronique est disponible
à l'adresse suivante :

<http://www.coe.int/culture-of-cooperation>

PREMS 159316

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE